Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	2000112	Le 23 novembre 2021
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie au Bourgeonnet		(506) 658-4607
Adresse		
67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		**Titre du poste**
Jennifer Godin		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	08 oct. 2021	23 nov. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	28 sept. 2021	23 nov. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Il y avait encore des médicaments dans la chambre 2079 qui n'étaient pas verrouillés au moment de la visite. L'éducatrice a pu retirer les médicaments et les verrouiller avant la fin de l'inspection.

Veuillez vous assurer d'afficher une liste à jour des personnes-ressources de votre Conseil d'administration contenant les renseignements requis dans mon dernier courriel.

original signé par
Jennifer Godin
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 novembre 2021
Date

original signé par
Line Landry
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 novembre 2021
Date